



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 19 mars 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M. Michel St-Laurent:
 - 50e anniversaire de la ligue Chantôme invitation.
- M. Marc Gélinas:
 - Travaux d'infrastructures rue Le Baron - pavage.
- M. David Simard:
 - Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, élargir à plus de citoyens pour favoriser les portes de bois.

180319-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant le point 7.4 Domaine Colbert inc. - 530, rue F.-V.-Malhiot - nouvelle construction multifamiliale - demande de PIIA et en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Nomination au poste de directeur (trice) à la Direction des ressources humaines;
- 13.2 Nomination au poste de directeur (trice) à la Direction du génie;
- 13.3 556, boulevard de Mortagne – Agrandissement du bâtiment et réaménagement du stationnement – Demande de PIIA;
- 13.4 Demande de dérogation mineure no 2017-70247: marge de recul, café terrasse, stationnement et aménagement paysager;
- 13.5 Servitudes de passage - 556, boulevard de Mortagne – 9113-2100 Québec inc.;
- 13.6 Demande d'exemption de cases de stationnement - 556, boulevard de Mortagne – Michel Pérusse, architecte;
- 13.7 Travaux de réaménagement du terrain au 520 chemin du Lac (C-17-14-B);
- 13.8 Modification de la résolution 180219-27 – Ruisseau Sabrevois – Stabilisation des berges et aménagement de seuils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-2

Approbation du procès-verbal du 19 février 2018

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

180319-3

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement modifiant le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville*.

Adoption de règlements

180319-4

Règlement 2018-281 - Règlement ordonnant des travaux d'un sentier dans le parc de la Futaie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 799 857 \$

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 19 février 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-281 - *Règlement ordonnant des travaux d'un sentier dans le parc de la Futaie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 799 857 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-5

Règlement 2018-282 - Règlement ordonnant des travaux de resurfaçage de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 320 000 \$

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 19 février 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-282 - *Règlement ordonnant des travaux de resurfaçage de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 320 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-6

Règlement 1414-601 - autorisation d'un stationnement public sur le site du 6, rue De Muy

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 l'avis de motion du présent règlement a été donné et le premier projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT qu'une séance publique d'information sur le présent règlement a eu lieu le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 1414-601 (projet 2) et à l'avis public publié le 27 février 2018 conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-601 - autorisation d'un stationnement public sur le site du 6, rue De Muy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-7

Projet de règlement 2018-222-4 - Règlement relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville

Il est proposé de présenter le projet de règlement n°2018-222-4 - *Règlement relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

180319-8

Recommandation CDJ-22 - Commission des jumelages

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation CDJ-22 soumise par la Commission des jumelages datée du 6 février 2018 à l'effet de proposer un nouveau mandat pour la Commission des jumelages.

Il est proposé que le conseil municipal approuve le nouveau mandat de la Commission des jumelages tel que décrit à la recommandation CDJ-22.

En ce qui a trait au 9e paragraphe, la Ville accepte qu'une délégation officielle par année se rende à l'extérieur de Boucherville accompagné d'un élu délégué. Chacun des membres de la délégation devant payer ses frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-9

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 28 février 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-029 et U2018-030 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 février 2018 et d'approuver :

1. La révision de la demande numéro 2015-70226 pour autoriser des modifications aux ouvertures du projet approuvé en 2015 d'un immeuble situé au 18, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-029 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70014 pour autoriser le remplacement du revêtement extérieur d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-030 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-017, U2018-019, U2018-021, U2018-022, U2018-024, U2018-026, U2018-027 et U2018-028 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 février 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2017-70232 pour autoriser la rénovation des façades du bâtiment, l'aménagement d'un enclos à déchets et le réaménagement du stationnement de la propriété située au 387, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-017;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70012 pour autoriser la présence d'un raccordement électrique partiellement aérien sur la propriété située au 1301, rue Ampère, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-019;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70013 pour autoriser de peindre le revêtement stuc présent sur le bâtiment de la propriété située au 585, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-021;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70006 pour autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement public sur la propriété située au 6, rue De Muy, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-022. Cependant la condition relative aux trois cases de stationnement en parallèle n'est pas retenue;
5. La demande de PIIA numéro 2017-70204 pour autoriser la rénovation des façades, l'aménagement d'une terrasse et l'installation de clôtures de la propriété située au 635-637, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-024;
6. La demande de PIIA numéro 2018-70009 pour autoriser le remplacement des portes d'entrée des unités d'habitation du projet intégré Les Jardins du Golf II, d'un immeuble situé au 1170 à 1188, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-026;
7. La demande de PIIA numéro 2018-70004 pour autoriser l'aménagement d'une aire de détente pour les employés sur la propriété située au 1580, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-027;
8. La recommandation U2018-028 de report de la demande de PIIA numéro 2018-70005 pour la propriété située au 490, rue Jeanne-Crevier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-11

**Domaine Colbert inc. - 530, rue F.-V.-Malhiot -
nouvelle construction multifamiliale - demande de
PIIA**

Le point est reporté.

180319-12

**Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du
20 septembre 2017**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 20 septembre 2017.

**Procès-verbaux de la Commission de la circulation et
du transport**

180319-13

**Procès-verbal de la Commission de la circulation et du
transport - Réunion du 1er février 2018**

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - réunion du 1^{er} février 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. Recommandation 180201-3 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement sur la rue Louis-H.-La Fontaine Nord entre l'allée de la Chapelle et la rue Sainte-Marguerite.
2. Recommandation 180201-4 à l'effet d'interdire le stationnement sur Louis-H.-La Fontaine Nord côté Ouest sur une distance de 12 mètres de la ligne d'arrêt entre 7 h et 8 h et 14 h à 15 h du lundi au vendredi.
3. Recommandation 180201-5 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande relative à la circulation face à l'école Elementary School sur la rue Père-Le Jeune.
4. Recommandation 180201-6 à l'effet d'accorder une priorité sur feu vert à l'intersection D'Avaugour en provenance du Centre multifonctionnel.
5. Recommandation 180201-7 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande de panneau d'arrêt vis à vis l'entrée du 316 rue de Dijon.
6. Recommandation 180201-8 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande relative à la rue du Perche.
7. Recommandation 180201-9 est reportée.
8. Recommandation 180201-10 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'interdire le stationnement au niveau du trottoir privé face au 1050 rue Gilles-Hocquart.

9. Recommandation 180201-11 à l'effet de maintenir le statu quo relativement à l'autorisation de virage sur feu rouge à la sortie de la route 132 Est, intersection boul. De Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-14

Procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - Réunion du 1er mars 2018

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - réunion du 1^{er} mars 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. Recommandation 180301-3 à l'effet d'autoriser le stationnement en tout temps sur la rue Père-Le Jeune du côté de l'école Elementary School à partir de la rue Jean-Maneau jusqu'à l'accès arrière de l'école et d'interdire le stationnement du lundi au vendredi de septembre à juin de 7 h à 8 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 du côté impair de la rue Père-Le Jeune entre le 793 et le 811 Père-Le Jeune.
2. Recommandation 180301-4 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement face au 896 rue Jean-Bois.
3. Recommandation 180301-5 n'est pas approuvée. Il est cependant demandé de bonifier la signalisation.
4. Recommandation 180301-6 est reportée.
5. Recommandation 180301-7 à l'effet d'interdire le stationnement sur une distance de 50 mètres sur De Montbrun à partir du boul. du Fort-St-Louis du côté du cimetière.
6. Recommandation 180301-8 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande visant à diminuer la vitesse à 30 km/h dans le secteur De Montarville et de Mortagne puisqu'une zone de décélération est requise.
7. Recommandation 180301-9 à l'effet de demander au service d'incendie de l'agglomération de Longueuil d'aménager à ses frais un trottoir entre la caserne de pompier et la SAQ du côté de la SAQ sur l'allée privée située entre le centre commercial et la rue D'Avaugour.
8. Recommandation 180301-10 à l'effet de décréter un sens unique sur le rond-point d'Hélène-Boullé virage à droite à partir de Samuel-de Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-15

Procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 17 janvier 2018

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du Comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 17 janvier 2018.

Procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 28 février 2018

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports du 28 février 2018 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. Recommandation 2018-09 à l'effet d'apporter le soutien habituel au comité organisateur du Tour CIBC Charles-Bruneau le 6 juillet 2018;
2. Recommandation 2018-10 à l'effet de ne pas appuyer financièrement le projet d'étude académique;
3. Recommandation 2018-11 à l'effet de ne pas soutenir l'initiative Défi Moi pour Toi 2018;
4. Recommandation 2018-12 à l'effet que le comité Course pour Elyse organise sa course sur le sentier autour du lac au Centre multifonctionnel Francine Gadbois avec les conditions suivantes:
 - a) que le site soit disponible;
 - b) qu'aucun prêt de locaux, matériel et transport ne soient requis.
5. Recommandation 2018-13 à l'effet d'approuver la politique de collecte de bouteilles et canettes pour une meilleure coordination de cette sollicitation en modifiant tel que suggéré le point 4 demandant un minimum de 4 semaines au lieu de 8 entre chaque collecte;
6. Recommandation 2018-14 à l'effet d'offrir aux usagers du bain libre la possibilité de profiter d'un abonnement pour une période de 6 mois à demi-tarif;
7. Recommandation 2018-15 à l'effet de ne pas appuyer financièrement le regroupement régional FADOQ Rive-Sud Suroît dans le cadre du Jeux des aînés;
8. Recommandation 2018-16 à l'effet de ne pas appuyer le projet Symposium de sculptures monumentales puisque qu'aucun budget n'est prévu en 2018 en raison du projet des sentiers des arts qui est prévu en 2019;
9. Recommandation 2018-17 à l'effet d'appuyer le projet festival jeunesse et de prévoir un montant maximum de 300 \$ pris à même le budget de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
10. Recommandation 2018-18 à l'effet de ne pas soutenir la demande de salle pour un souper spaghetti puisque celle-ci constitue une initiative personnelle;
11. Recommandation 2018-19 est reportée;
12. Recommandation 2018-20 est reportée;

13. Recommandation 2018-21 à l'effet d'accepter la demande de courses autour du lac du centre multifonctionnel Francine Gadbois le 16 septembre 2018 dans le cadre de la Journée Terry Fox si les conditions suivantes sont respectées :

- a) le site est disponible;
- b) aucun prêt de locaux, matériel et transport ne sont nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure

180319-17

Demande de dérogation mineure no 2018-70003 : clôtures

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70003;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 27 février 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70003 à l'égard de l'immeuble situé au 635-637, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 908 963 du cadastre du Québec déposée le 16 janvier 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation mineure pour :

- permettre qu'une clôture soit assemblée d'une base de béton et d'un revêtement de planches horizontales de composite de PVC;
- permettre la présence d'une clôture de 2,65 mètres en béton et composite de PVC et clôture architecturale d'une hauteur de 1,8 mètre en marge de recul;
- permettre la présence d'une clôture de planches verticales de bois d'une hauteur de 2,65 mètres en marge arrière.

Le tout selon la recommandation U2018-025 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plans A00 à A03, signés et scellés par George Giurguis, architecte, déposés le 6 septembre 2017;
- Certificat de localisation, minute 5668, signé et scellé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 4 janvier 2018;

- Lettre de déclaration de consentement des voisins concernant la demande de dérogation mineure portant sur la hauteur de la clôture arrière, signée par Simon Bastien, déposé le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-18

**Demande de dérogation mineure no 2018-70007 :
stationnement et aménagement de l'emplacement**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70007;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 27 février 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70007 à l'égard de l'immeuble situé au 6, rue De Muy sur le lot 1 909 101 du cadastre du Québec déposée le 19 janvier 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

1. permettre une allée de circulation d'une largeur supérieure à 5 mètres desservant des cases parallèles;
2. permettre la présence d'une entrée charretière à 10,0 mètres du rayon de virage d'une intersection;
3. permettre la réduction à 3,0 mètres de la bande aménagée entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue et permettre qu'aucun talus ne soit aménagé dans cet espace;
4. permettre de ne pas aménager d'îlots de verdure à l'intérieur de l'aire de stationnement.

Le tout selon la recommandation U2018-023 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, minute 5349, daté du 4 juillet 2017;
- Plan de démolition par Tetra Tech, signé et scellé par Marika Couture, ingénieure, déposé le 9 février 2018;
- Plan d'implantation par Tetra Tech, signé et scellé par Marika Couture, ingénieure, déposé le 9 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-19

**Demande de dérogation mineure no 2018-70011 :
raccordement électrique partiellement aérien**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70011;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 27 février 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70011 à l'égard de l'immeuble situé au 1301, rue Ampère sur le lot 2 510 266 du cadastre du Québec déposée le 30 janvier 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour autoriser la présence d'un raccordement électrique partiellement aérien pour un usage commercial.

Le tout selon la recommandation U2018-020 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation du raccordement électrique, A-102, signé et scellé par Luc Allard, architecte, déposé le 30 janvier 2018;
- Plan d'implantation du raccordement électrique, E-101, signé et scellé par Hans-Gabriel Christophe, ingénieur, déposé le 30 janvier 2018;
- Lettre argumentaire signée par Stéphane Mann, ingénieur, déposée le 30 janvier 2018;
- Photos des raccordements existants déposées le 30 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-20

**Demande de dérogation mineure no 2018-70022 :
stationnement**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70022;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 27 février 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70022 à l'égard de l'immeuble situé au 387, boulevard de Mortagne sur le lot 2 278 726 du cadastre du Québec déposée le 8 février 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- permettre la présence de cases mesurant 2,5 x 5,0 mètres;

- permettre une réduction de la largeur de l'allée à 4,0 mètres minimum;
- permettre la réduction de la bande aménagée entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue à 2,0 mètres et permettre qu'aucun talus ne soit aménagé;
- permettre que la zone tampon exigée adjacente à la zone résidentielle en latéral droit de l'emplacement soit remplacée par une clôture opaque d'une hauteur variant de 1,0 à 1,5 mètre ou par des plantations arbustives.

Le tout selon la recommandation U2018-018 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Implantation A-100, signée et scellée par Michel Pérusse, déposée le 8 février 2018;
- Élévations A300 à A302, signées et scellées par Michel Pérusse, déposées le 18 janvier 2018;
- Feuillet des matériaux, signé et scellé par Michel Pérusse, déposé le 18 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-21

Demande de dérogation mineure no 2017-70263 : marge latérale

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70263;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 27 février 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-70263 à l'égard de l'immeuble situé au 407, rue de Reims sur le lot 3 377 746 du cadastre du Québec déposée le 18 décembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre l'empiètement de 0,25 mètre d'une section de l'annexe arrière dans la marge latérale exigée de 1,50 mètre.

Le tout selon la recommandation U2018-016 du CCU.

Tel que présenté dans le certificat de localisation, minute 13775, signé et scellé par Eric Choinière, arpenteur-géomètre, déposé le 26 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

180319-22

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période de février 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 6 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-23

Lettre d'entente 2018-01 : Affectation temporaire (lieu de travail) – Préposé aux encaissements

Il est proposé :

1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), prévoyant l'affectation temporaire de la préposée aux encaissements au Centre multifonctionnel Francine Gadbois jusqu'au plus tard, le 31 décembre 2018;
2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la chef de service de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

180319-24

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :
 - Liste de chèques numéros 180003 à 180161 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180162 à 180311 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180312 à 180445 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180446 à 180551 inclusivement.
2. D'approuver les dépenses prélevées directement du compte bancaire pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 pour un montant de 1 257 035,59 \$.

3. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-25 **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2007-73**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, le 29 décembre 2017, 5 janvier 2018 ainsi que pour la période comprise entre le 1^{er} au 28 février 2018 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180319-26 **Règlement relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville – mise en place du programme de revitalisation pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué à l'article 12 que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y est également indiqué à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes.

Il est proposé :

1. De décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en oeuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles est de 45 000 \$ pour l'année 2018;
2. D'indiquer que la date limite de dépôt des demandes sera, pour l'année 2018, le 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-27 **Demande d'autorisation CPTAQ - Hydro-Québec - 990 et 994, ch. du Général-Vanier - travaux d'entretien**

CONSIDÉRANT que le document d'Hydro-Québec déposé le 19 octobre 2017 consiste à appuyer une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ pour la réalisation de travaux d'entretien du réseau de distribution électrique;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'autorisation de circuler et d'utiliser des superficies approximatives d'environ 0,14 hectare sur une partie des lots 1 911 648 et 1 912 911 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que les superficies visées par la demande se situent en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, au Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération de Longueuil et au Règlement d'urbanisme n° 1414 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est temporaire et que les travaux seront réalisés en dehors des périodes de culture;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre emplacement ne comporte les mêmes caractéristiques pouvant constituer une alternative face aux activités de mise à jour du réseau électrique, et ce, ailleurs dans la Ville de Boucherville et dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec s'engage à remettre en état de culture les superficies afin qu'elles retrouvent leurs caractéristiques antérieures aux travaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1^{er} mars 2018.

Il est proposé d'appuyer la demande datée du 19 octobre 2017 d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, de façon temporaire, une partie des lots 1 911 648 et 1 912 941 du cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-28

Dépôt du certificat de la greffière sur la consultation du règlement 2018-280

Le conseil municipal prend acte du dépôt des certificats de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenu les 6, 7, 12, 13 et 14 mars sur le règlement suivant: Règlement 2018-280 - *Règlement ordonnant la démolition et l'aménagement d'un stationnement au 6 rue De Muy et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 398 527 \$.*

180319-29

Exemption souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a à son service exclusif des avocats.

Il est proposé de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (c. B-1, r.20) :

QUE Ville de Boucherville se porte garant, prend fait et

cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Roger Maisonneuve, Me Dominique Lafrance, Me Marie-Pier Lamarche et Me Marianna Ruspil dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

180319-30

Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais à gazon (SI-18-02)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture et la livraison de l'engrais à gazon;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 1^{er} mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat pour la fourniture et la livraison de l'engrais à gazon à SOLUTIONS TRIAD Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 60 745,32 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SI-18-02.

L'attribution de ce contrat est basée sur des prix unitaires multipliés par les quantités estimées au bordereau de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-31

Adjudication du contrat pour les travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, réfection de services latéraux et dommages causés par le déneigement (SI-18-05)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, réfection de services latéraux et dommages causés par le déneigement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 1^{er} mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, réfection de services latéraux et dommages causés par le déneigement, à PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE, étant le seul soumissionnaire pour un montant de 50 839,65 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SI-18-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-32

Adjudication du contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville (SP-18-03)

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 1^{er} mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 259 086,37 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SP-18-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-33

Adjudication du contrat pour les entrées charretières et réfection de trottoirs et de bordures (SP-18-04)

CONSIDÉRANT le contrat SP-18-04 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures et d'élargissement d'entrées charretières ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements le 1^{er} mars 2018.

Il est proposé:

1. D'adjuger, le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures et d'élargissement d'entrées charretières, à Les Entreprises Nord Construction (1962) Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 464 128,78 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SP-18-04. L'attribution de ce contrat est basée sur des prix unitaires multipliés par les quantités estimées au bordereau de prix.
2. D'autoriser à cette fin une somme de 360 000 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-34

Adjudication du contrat pour les travaux de nettoyage et d'entretien au Parc Vincent-D'Indy (SP-17-13)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de nettoyage et d'entretien au Parc Vincent-D'Indy ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 19 février 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat pour les travaux de nettoyage et

d'entretien au Parc Vincent-D'Indy, à PAYSAGISTE RIVE-SUD Ltée, pour un montant de 51 968,70 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 14 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-35

Adjudication du contrat pour la mise à l'eau et la sortie de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent (SP-18-08)

Considérant le contrat pour la mise à l'eau de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent ;

Considérant le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 1^{er} mars 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la mise à l'eau et sortie de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent à Poralu Marine Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 42 828,19 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SP-18-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-36

Adjudication du contrat pour l'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats (SP-18-06)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et approvisionnements daté du 7 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les travaux d'entretien des trottoirs, réparation de fissures, joints et éclats à CONSTRUCTION G3 inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 39 000,00 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SP-18-06.

L'attribution de ce contrat est basée sur le plus bas taux horaire soumis multipliés par les quantités inscrites au bordereau de prix pour un budget maximum de 39 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-37

Adjudication du contrat pour les travaux de marquage longitudinal sur la chaussée (SP-18-07)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de marquage longitudinal sur la chaussée ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et approvisionnements daté du 7 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les travaux de marquage longitudinal sur la chaussée à PROFILCO inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 69 562,58 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission SP-18-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-38

Mandat à l'UMQ à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances dommages et de gestionnaire de risques du Regroupement Varennes/Sainte-Julie

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la ville de Boucherville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

Il est proposé :

1. Que la ville de Boucherville joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la ville de Boucherville, l'entente intitulée *ENTENTE du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques*, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-39

Contrat pour les prestations d'artistes Fête nationale 2018

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale.

Il est proposé:

1. D'octroyer le contrat d'artistes sélectionnés pour la Fête nationale 2018, tel que stipulé au contrat convenu avec AW Productions Inc. au montant de 32 193 \$ taxes incluses;
2. D'autoriser le directeur général ou un chef de service ou de division de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-40

**Migration de notre plateforme de consultation
d'information de taxation TFP-Internet vers Immonet**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 28 février 2018.

Il est proposé d'activer l'abonnement à la plateforme Immonet, de ACCEO Solutions, pour un terme de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-41

**Fourniture des croisières fluviales - été 2018 -
Croisières Navark Inc. (Croisières vins et fromages et
croisières feux d'artifice)**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 31 janvier 2018.

Il est proposé de reconduire le contrat pour les croisières fluviales à Croisières Navark inc. pour une première année de reconduction, tel que stipulé à l'article 2 du cahier des charges administratives particulières de l'appel d'offres SI-17-01, pour un montant de 50 462.53 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-42

Modification résolution 180219-38 - Navette fluviale

Il est proposé de modifier la résolution 180219-38 relativement à la reconduction du contrat pour la fourniture et l'opération d'une navette fluviale entre les îles et la Ville de Boucherville en y ajoutant une journée à la période estivale, soit les mercredis pour un montant supplémentaire de 10 725 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

180319-43

**Entente intermunicipale sur la délégation de
compétence concernant la valorisation de matières
résiduelles organiques**

Il est proposé:

1. D'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Boucherville et la Ville de Longueuil sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et se terminant le 30 avril 2020;

2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer cette entente et tout autre document nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-44

Acquisition de propriété - matricules 1349-31-0280 et 1349-43-6660 - Pépinière Paysagiste Jardin Fleuri inc. - boisé de Touraine - autorisation de signature

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 8 mars 2018.

Il est proposé:

1. Que la Ville de Boucherville acquière la propriété du 871 chemin de Touraine, mieux connu sous le nom officiel boisé de Touraine soient les lots 2 402 354, 1 912 702, 1 912 328, 1 912 338, 1 912 340, 1 912 342, 1 912 673, 1 912 721, 1 912 728, 2 402 531, 2 402 532, 2 402 551 à 2 402 569, 2 436 356 à 2 436 369, 2 436 385 à 2 436 387 cadastre du Québec au coût de 215 000 \$;
2. Que la Ville de Boucherville assume l'ensemble des frais relatifs à la transaction immobilière ;
3. De mandater Prud'homme Fontaine Dolan pour rédiger tout acte requis en vertu des présentes;
4. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-45

Réserves naturelles dans les boisés Pierre-Dansereau et Du Tremblay - validation des ententes

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1^{er} février 2018.

Il est proposé de compléter les démarches pour finaliser les ententes de reconnaissance en milieu privé à perpétuité pour :

1. Les lots situés dans le boisé Du Tremblay, soit une partie des lots 2 510 145 et 2 510 147 du cadastre du Québec;
2. Les lots situés dans le boisé Pierre-Dansereau, soit une partie des lots 1 912 282, 1 912 362 et 1 912 708 et une partie des lots 1 912 361, 2 402 355 et 2 402 356 du cadastre du Québec.
3. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-46

Entente intermunicipale sur la délégation de compétence concernant l'entretien extérieur des casernes situées sur le territoire de la Ville de Boucherville

Il est proposé:

1. D'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Boucherville et la Ville de Longueuil sur la délégation de compétence concernant l'entretien extérieur des casernes situées sur le territoire de la Ville de Boucherville, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et se terminant le 31 décembre 2022;
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer cette entente et tout autre document nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

180319-47

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 22 mars 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180322-2.1 à CA-180322-2.2;
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180322-5.1;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180322-6.1 à CA-180322-6.4;
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180322-8.1 à CA-180322-8.8.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son

représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-48

Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé :

1. D'autoriser M. Jean Martel, maire, Mme Isabelle Bleau, conseillère, M. Raouf Absi, conseiller, Mme Anne Barabé, conseillère, Mme Jacqueline Boubane, conseillère, M. François Desmarais, conseiller, Mme Lise Roy, conseillère et Mme Magalie Queval, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018;
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-49

Félicitations et remerciement Mme Johanne Roy

CONSIDÉRANT que Mme Johanne Roy a commencé à la Ville de Boucherville le 23 janvier 1978 comme sauveteur-instructeur;

CONSIDÉRANT que Mme Roy a occupé de nombreux postes à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour finalement en être nommée directrice le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que Mme Roy a toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle dans la réalisation de son travail;

CONSIDÉRANT la grande collaboration de Mme Roy aux fêtes du 350^e de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT la collaboration exemplaire de Mme Roy à chacune des étapes de la réalisation du complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier et du dojo Marcel Bourelly;

CONSIDÉRANT le leadership exemplaire dont Mme Roy a fait preuve tout au long de ses fonctions à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

Il est proposé de remercier Mme Johanne Roy pour son travail remarquable, son dévouement et sa collaboration constante durant ses 39 années à la Ville de Boucherville et de lui souhaiter une merveilleuse retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-50

Subvention pour le Club Lions de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 20 février 2018.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 2 500 \$ à Club Lions de Boucherville afin de les soutenir dans la tenue de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-51

Subvention pour le Cercle de Fermières de Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 22 février 2018.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 500 \$ au Cercle de Fermières de Boucherville afin de les soutenir dans la tenue de leur 80^e anniversaire d'existence à Boucherville qui sera célébré le 10 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-52

Boisé Du Tremblay – centre d'interprétation (300, chemin d'Alençon) – soutien financier à Nature-Action Québec

CONSIDÉRANT que le boisé Du Tremblay est un milieu d'intérêt écologique reconnu et qu'on y trouve l'une des plus importantes populations de rainette faux-grillon au Québec;

CONSIDÉRANT l'aménagement de sentiers accessibles à la population depuis l'automne 2016 sur la propriété de Nature-Action dans le boisé Du Tremblay;

CONSIDÉRANT que la maison d'Alençon est citée immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT la collaboration de la Ville et de Nature-Action Québec depuis près d'une dizaine d'années pour la protection et la mise en valeur du boisé Du Tremblay.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 2 mars 2018.

Il est proposé d'accorder à Nature-Action Québec une aide financière supplémentaire de 5 000 \$ afin d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un centre d'interprétation du boisé Du Tremblay dans la *maison d'Alençon* située au 300, chemin d'Alençon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-53

Modification à la résolution 160919-43 – Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville – 18, rue Desmarteau

Il est proposé de modifier l'avant-dernier paragraphe de la résolution 160919-43 en remplaçant à la première ligne le chiffre 41 379,48 \$ par 45 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-54

Coalition A-30 - participation

CONSIDÉRANT QUE la question du transport des personnes et des marchandises est prioritaire pour le développement économique de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la fluidité de l'autoroute 30 est une nécessité pour assurer le développement économique de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE des changements majeurs en matière de déplacement sont à prévoir dans les années à venir en raison des nombreux projets en développement;

Il est proposé:

1. Que la Ville de Boucherville se joigne à la Coalition A-30 du Comité transport de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud qui aura entre autres pour mandat de faire produire une étude sur les coûts économiques engendrés par la congestion de l'A-30;
2. Que la Ville de Boucherville accepte les demandes prioritaires de la Coalition A-30 soit : d'offrir rapidement en mesure temporaire une voie réservée aux autobus et au covoiturage (accotement de A-30) et constitution d'un comité pour la recherche de solutions à plus ou moins long terme pour le transport collectif et le transport de marchandises dans la mesure où celles-ci respectent le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil tel qu'indiqué au courriel du 1^{er} mars de Michel Veilleux joint à la présente pour en faire partie intégrante;
3. Que la ville de Boucherville accepte de soutenir financièrement la Coalition A-30 du Comité transport de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour un montant maximum de 7 985 \$;
4. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-55

**Nomination membre du CA - Centre multifonctionnel
Francine Gadbois**

Il est proposé de nommer M. Yvon Savaria pour siéger au conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine Gadbois et ce, pour un terme de deux (2) ans tel que stipulé aux règlements généraux du centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-56

Avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

Il est proposé:

1. De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
2. Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-57

Renouvellement - Adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Il est proposé que la Ville de Boucherville renouvelle son adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-58

Colloque sur la sécurité ferroviaire

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Isabelle Bleau ainsi qu'un des citoyens de Sécurité ferroviaire Rive-Sud à participer au Colloque sur la sécurité ferroviaire au centre sportif à Mégantic le vendredi, 23 mars 2018;
2. D'autoriser le remboursement de leurs dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives et le tout selon les règles et Loi applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

180319-59

Nomination au poste de directeur (trice) à la Direction des ressources humaines

Il est proposé :

1. De créer le poste de chef de service, ressources humaines (classe 6) et y nommer madame Anne-Marie Rousseau, du 19 février 2018 au 30 juin 2018;
2. D'abolir le poste de chef de service, ressources humaines (classe 6) en date du 1er juillet 2018;
3. De nommer madame Anne-Marie Rousseau à la fonction de directrice de la direction des ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2018;
4. De nommer madame Dominique Lafrance directrice associée, à compter du 1er juillet 2018 jusqu'à son départ prévu à la fin septembre 2018;
5. D'autoriser le comblement du poste de conseiller(ère) en ressources humaines (classe 4) laissé vacant par la nomination de Anne-Marie Rousseau;
6. De modifier le titre de la fonction de Coordonnateur en santé et sécurité pour Conseiller en santé sécurité et relations de travail;
7. D'approuver les organigrammes transitoires ainsi modifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-60

Nomination au poste de directeur (trice) à la Direction du génie

Il est proposé de nommer monsieur Claude Poirier au poste de directeur du génie à compter du 19 mars 2018 conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-61

556, boulevard de Mortagne – Agrandissement du bâtiment et réaménagement du stationnement – Demande de PIIA

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-008 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 janvier 2018 et d'approuver la demande de PIIA no 2017-70246 pour autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement de l'immeuble situé au 556, boul. de Mortagne, le tout en considérant les élévations A-300 à A-303 déposés le 18 mars 2018 en remplacement des élévations A-300 à A303 déposés le 25 janvier 2018 signés et scellés par Michel Pérusse, architecte, le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-008. L'aménagement des terrasses et l'affichage devront faire l'objet d'une approbation PIIA ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-62

Demande de dérogation mineure no 2017-70247: marge de recul, café terrasse, stationnement et aménagement paysager

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2017-70247;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-009;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 30 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet lors de la séance de consultation tenue le 19 février 2018.

Il est proposé d'approuver la demande de dérogation mineure no 2017-70247 à l'égard de l'immeuble situé au 556, boul. de Mortagne sur le lot 2 509 171 du cadastre du Québec déposée le 14 novembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- une réduction de la marge de recul à 10,0 mètres;
- la présence de cafés-terrasses dans la marge de recul;
- la présence d'une allée d'accès qui est non perpendiculaire à la voie publique;
- la présence d'une allée de circulation d'une largeur supérieure à 5,0 mètres desservant des cases parallèles;
- le remplacement complet du talus requis dans la bande aménagée entre le stationnement et l'emprise de rue par une haie d'une hauteur d'un mètre;
- qu'un îlot aménagé exigé dans le stationnement soit aménagé en lien piétonnier sans égard aux végétaux exigés;
- la présence de cases donnant sur des allées de circulation principale pour un stationnement comportant plus de 25 cases;
- l'élimination des aires paysagères de 30 m² exigées de chaque côté des entrées charretières.

Le tout selon la recommandation U2018-009 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, signé et scellé par Denis Ayotte, arpenteur géomètre, déposé le 22 janvier 2018;
- Feuillet de plans d'architecture, signé et scellé par Michel Pérusse, architecte, et panneaux d'échantillons, le tout déposé le 25 janvier 2018 et ceux déposés le 18 mars 2018 en remplacement des élévations A-300 à A-303;
- Plan d'aménagement paysager et fiche descriptive des végétaux, signés et scellés par Chantal De Menezes, architecte-paysagiste, déposés le 24 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-63

Servitudes de passage - 556, boulevard de Mortagne - 9113-2100 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 31 janvier 2018.

Il est proposé d'accepter la demande de création des servitudes de passage des véhicules ou à pied proposée dans la lettre d'engagement déposée par 9113-2100 Québec inc. le 29 janvier 2018 en considérant les éléments suivants :

1. Tous les frais engendrés par l'enregistrement des servitudes seront à la charge du demandeur;
2. Il faudra prévoir le maintien de la servitude de passage no 12 727 052;
3. Il faudra consentir une servitude de passage pour les véhicules prioritaires et sanitaires, conformément à la réglementation municipale;
4. Il faudra consentir une servitude de passage pour les piétons et pour les véhicules afin de permettre l'accès à la propriété située au 1010, rue Lionel-Daunais (lot 5 987 690 du cadastre du Québec);
5. Le demandeur s'engage à soumettre à la Ville de Boucherville la

ou les descriptions techniques préparées par un arpenteur-géomètre et un projet d'acte des servitudes préparé par un notaire;

6. Le demandeur devra avoir fait enregistrer les servitudes avant l'obtention d'un permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-64

Demande d'exemption de cases de stationnement - 556, boulevard de Mortagne – Michel Pérusse, architecte

Il est proposé d'accepter la demande d'exemption de cases de stationnement à l'égard de la propriété située au 556 boul. de Mortagne selon la lettre de Michel Pérusse, architecte, datée du 18 janvier 2018 en considérant les éléments suivants :

1. L'acceptation de la demande d'exemption des douze (12) cases de stationnement est conditionnelle à l'acceptation du projet architectural (PIIA) par le conseil municipal;
2. Le tarif applicable sera celui prévu par la réglementation en vigueur lors de l'obtention du permis de construction;
3. Le requérant devra acquitter la somme exigée pour les cases de stationnement lors de l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-65

Travaux de réaménagement du terrain au 520 chemin du Lac (C-17-14-B)

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux complémentaires réalisés dans le cadre des travaux du contrat C-17-14-B au 520 chemin du Lac.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 19 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé :

1. D'approuver les travaux de réaménagement du terrain au 520 chemin du Lac;
2. D'autoriser à cette fin une somme de 34 000 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180319-66

Modification de la résolution 180219-27 – Ruisseau Sabrevois – Stabilisation des berges et aménagement de seuils

Il est proposé de modifier la résolution 180219-27 en remplaçant le 2e paragraphe par le suivant :

2. Qu'une entente à cet effet soit conclue avec l'agglomération de Longueuil et le bureau des délégués de la MRC de Marguerite D'Youville et que le directeur général ou le greffier soient autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

180319-67

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière